

DELIBERATION N° 97/09-10 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BASKET-CLUB DE LUDRES

*Monsieur BOILEAU, rapporteur, rappelle à l'Assemblée que la Ville de LUDRES a soutenu le projet de classe sportive mis sur pied par le Basket-Club "LUDRES PSV NM" et le Collège Jacques Monod. Cette classe a fonctionné avec succès lors de l'année scolaire 1996/1997 et pourrait être reconduite dans les mêmes conditions.*

*Il est proposé de reconduire la subvention de 35 000 F versée en 1996.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :*

*- de reconduire pour 1997 la subvention exceptionnelle de 35 000 F à verser au Basket-Club "LUDRES PSV NM" pour l'organisation d'une classe sportive au Collège de LUDRES.*